

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 9 mai 2017 des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 mai 2017, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Léo Lelièvre, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Murielle Couture, conseillère
	MM.	Réjean Desbois, conseiller
		Réal Roussy, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Est également présent :  
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire.

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures, constate le quorum et traite des sujets faisant l'objet de l'ajournement.

**2017-05-080**

#### **PONCEAU CHEMIN DUGUESCLIN CÔTÉ EST**

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à la majorité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise la circulation à une voie sur le ponceau du chemin Duguesclin côté Est. La pancarte route barrée sera enlevée et remplacée par des panneaux céder le passage si possible. Lors des travaux de réparation le chemin Duguesclin sera fermé.

**2017-05-081**

#### **PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire ;

**QUE** la Municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

**Tous les membres présents renoncent à l’avis de convocation et traitent des sujets suivants :**

**2017-05-082**

**ENGAGEMENT EMPLOYÉ DE VOIRIE – M. GUY BOISSONNEAU**

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à la majorité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal engage monsieur Guy Boissonneau à titre journalier pour effectuer des travaux de voirie et autres travaux.

**2017-05-083**

**NOUVEAUX ARRIVANTS - ACCUEIL**

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à la majorité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte d’organisé une activité pour accueillir les nouveaux arrivants sur le territoire de la Municipalité avec la participation du comité d’accueil de la MRC du Rocher-Percé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n’y a eu aucune question.

**2017-05-084**

**CLÔTURE DE LA SESSION**

La clôture de la session est proposée par Réal Roussy à 19 : 40 heures.

---

Léo Lelièvre, maire

---

Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»